



**Extrait du registre
des délibérations
du conseil municipal**
de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**PORTÉ À CONNAISSANCE SUR LES RÉPONSES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA
CONVENTION CITOYENNE**

Séance du 5 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30/01/2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 39

Présents : 33

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Le Bouhellec, M Grémy, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir : 5

Mme Laplace à M Roscop
Mme Ersin à Mme Rigaud
M Deau à M Cristofoli
Mme Bernier à Mme Poublan
M Bessière à Mme Courrèges

Absent(s) : 1

M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.

La séance est ouverte,

Délibération du : 5 février 2025
Rendue exécutoire le : 6 février 2025
Publiée le : 6 février 2025

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 5 février 2025

PORTÉ À CONNAISSANCE SUR LES RÉPONSES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA CONVENTION CITOYENNE

M Pascal Tartary, Adjoint au Maire délégué Convention citoyenne, pacte pour la transition et quartiers Centre, présente le rapport suivant.

La Convention Citoyenne est une instance inédite à ce jour pour la collectivité qui réunit habitants et habitantes tirés au sort et volontaires pour participer à une réflexion sur le Saint-Médard-en-Jalles en 2040.

Cette démarche s'inscrit dans une logique ambitieuse et plurielle qui consiste à expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en les plaçant au cœur des décisions, et de cultiver un lien de confiance avec tous les citoyens à l'échelle communale.

La Convention citoyenne a été rédigée par ses membres pendant un peu plus d'une année sur les cinq thèmes suivants :

- L'urbanisme ;
- Le logement ;
- La résilience alimentaire ;
- Les mobilités ;
- La participation citoyenne.

Les 110 propositions qui ont émergé de cette démarche et de cette réflexion ont été présentées à l'assemblée délibérante lors du Conseil municipal du 19 juin 2024.

Ainsi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre connaissance des réponses du Conseil municipal à la Convention citoyenne.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Prend acte des réponses du Conseil municipal à la Convention Citoyenne.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 5 février 2025
pour expédition conforme
Le maire,

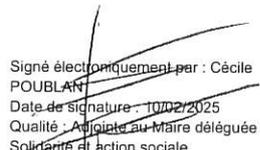
Le maire,
Signé électroniquement par :
Stéphane DELPEYRAT
Date de signature : 05/02/2025
Qualité : Maire
Stéphane Delpeyrat



Stéphane Delpeyrat

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Cécile
POUBLAN
Date de signature : 05/02/2025
Qualité : Adjointe au Maire déléguée
Solidarité et action sociale,
personnes âgées et personnes en
situation de handicaps en situation
de handicap



Cécile Poublan



Convention
CITOYENNE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

QUEL SAINT-MÉDARD-EN-JALLES EN 2040 ?

RÉPONSES À LA
CONVENTION CITOYENNE



Préambule

En avril 2023, la Municipalité a créé la première Convention Citoyenne saint médardaise et l'a missionnée pour imaginer notre commune en 2040. La Convention Citoyenne est une opportunité pour replacer les citoyens au cœur de la décision publique, en les rendant acteurs des transformations nécessaires face à un contexte écologique, social et sociétal complexe et fragilisé.

D'avril 2023 à mai 2024, quarante habitants tirés au sort ou volontaires se sont engagés dans une démarche collective et réfléchie pour imaginer une commune dans laquelle il fera bon vivre en 2040 en offrant des conditions de vie respectueuses de l'humain, de l'environnement et du vivant.

Les conventionnés ont accepté de mettre en pratique « le faire collectif », d'écouter avec attention, d'être bienveillants, de se faire confiance, de respecter le cadre fixé, dans un état d'esprit constructif acceptant les divergences et la reconnaissance des savoirs de chacun, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Les élus majoritaires de la ville ont travaillé collectivement cette réponse à la Convention citoyenne, afin que chaque proposition, recommandation soit étudiée au regard du projet municipal et à l'état du droit. C'est ensemble que nous vous répondons aujourd'hui. Le souci avec lequel nous nous sommes attelés à répondre correspond au grand sérieux de cet avis citoyen qui nous a renforcé dans notre conviction de devoir proposer une action publique toujours plus en adéquation avec les modes de vie de chacune et chacun. Cent-dix propositions pour guider la transition écologique, sociale et démocratique sur notre territoire. Urbanisme, logement, mobilité, alimentation, démocratie... Merci pour vos propositions !

SUR VOS 110 PROPOSITIONS

- **79 renforcent ou enrichissent les actions municipales en cours ou prévues,**
- **26 seront engagées dans des conditions et selon des modalités à déterminer car elles ne correspondent pas aux compétences de la commune (voir annexe),**
- **5 ne sont pas réalisables en l'état car trop dépendantes d'autres structures publiques ou privées (voir annexe).**

Au cours de vos travaux, la transition écologique est passée d'une thématique à part entière traitée séparément, à un enjeu transversal à toutes les thématiques. Votre questionnement a montré la plasticité de votre réflexion au cours des mois et toutes les capacités d'évolution d'un groupe qui réfléchit à plusieurs voix. Soyez-en remerciés ! Votre orientation à long terme sur ce sujet valide les choix que nous avons faits dès 2020. Nous avons mis la transition écologique au cœur des politiques publiques.

Pour cela, nous avons créé une direction de la transition écologique directement rattachée au directeur général des services de la Ville et recruté des profils déployant des compétences pertinentes face aux enjeux : un ingénieur en environnement en novembre 2020, une écologue en décembre 2021, une chargée de sensibilisation en janvier 2022, une chargée de mission risques climatiques en février 2024 et un poste de secrétariat. Le service transition écologique est devenu une direction transversale à part entière composée de 5 agents.

Si les démarches pour mieux associer les habitants aux politiques publiques ne sont pas nouvelles, les élus de la majorité de Saint-Médard-en-Jalles sont satisfaits de reconnaître dans votre rapport une évidente adéquation de nos choix avec vos attentes.

Le travail fait par l'équipe municipale depuis quatre ans montre que nous partageons avec vous le même constat et que nous avançons dans la même direction, prendre soin des vivants, de la ville et des habitants. La réalisation du centre de santé, comme la charte de l'urbanisme adoptée en tout de début de mandat, notre travail acharné autour de toutes les mobilités et les premiers succès du bus G, du plan vélo, du plan marche, des voies natures sont autant de réalisations qui nous encouragent à continuer.

Ce travail que vous appelez à poursuivre, est par ailleurs reconnu lorsque nous devenons le premier territoire engagé pour la nature de la Gironde, lorsque nous recevons le prix de la biodiversité ou encore le prix de la participation 2024 pour notre démarche autour de la Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS).

La grande majorité de vos propositions sont cohérentes avec notre projet, parfois le vocabulaire pourrait en apparence nous éloigner mais en réalité il n'en est rien. La mise en œuvre de certaines propositions que nous approuvons peut dépendre d'autres collectivités conformément aux champs de compétences.

DÉCIDER ENSEMBLE

En inventant des lieux de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs de la participation citoyenne, il nous faut revisiter nos manières de décider et faire face aux défis actuels. Nous prôtons le « travail associé » avec les élus, les fonctionnaires, les experts et les citoyens.

Ainsi, il n'est pas légal aujourd'hui de parler de co-décision au sein d'une assemblée citoyenne, seul le conseil municipal a le droit de délibérer, uniquement dans les domaines qui sont de sa compétence. Nous préférons donc parler de co-construction comme nous l'avons déjà établi tout au long de ces quatre années dans chaque Groupe Étude Projet (GEP), dans les réunions de concertation de proximité, dans le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA), dans le conseil jeunesse.s et dans le travail que vous avez fourni.

C'est pourquoi nous proposerons de continuer et d'approfondir ce travail au sein d'une commission extra-municipale du temps long, composée de citoyens tirés au sort et volontaires, d'élus, d'agents et d'experts qui se réuniront pour donner des avis, émettre des recommandations et aussi préparer des propositions de délibérations. Cela correspond à un des engagements que nous avons pris en signant le pacte pour la Transition.

Nous souhaitons également permettre aux membres de la commission extra-municipale, du CLVA et du conseil jeunesse.s de se réunir au sein d'un « parlement du soin » qui ainsi pourra se saisir lui-même de sujets et en traiter d'autres, amenés par la ville.

Cette assemblée sera complétée par une université populaire qui organisera des conférences sur les sujets locaux comme nationaux et aura vocation à devenir un lieu d'éducation populaire.

Le travail que nous engageons autour du « parlement du soin » se veut une approche globale face à la complexité de mettre en œuvre les aspirations communes par-delà les obstacles des crises, du climat, des inégalités, du poids d'un urbanisme pensé il y a plus d'un siècle. Ce parlement est pour nous l'assurance de continuer à cheminer ensemble vers une ville bienveillante, démocratique et prenant à bras le corps les enjeux de demain. C'est l'objectif qu'il nous faut désormais atteindre : co-construire afin de décider et agir ensemble.

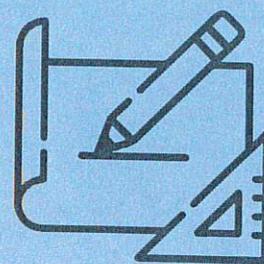
AGIR ENSEMBLE

Dans un contexte de transitions multiples et accélérées, la transformation de l'action publique devient un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Nous sommes convaincus que l'implication des citoyennes et citoyens peut revitaliser la démocratie locale, enrichir les projets locaux et devenir une source d'innovation.

Il faut aussi entendre et savoir que toute politique est dépendante du budget qui lui est alloué et que chacun de nos engagements est dépendant du contexte budgétaire national.

Cordialement,
Stéphane Delpeyrat-Vincent,
et l'équipe municipale

L'urbanisme



Dans le domaine de l'urbanisme nous devons raisonner dans le temps long, c'est pourquoi votre réflexion à l'horizon 2040 est tout à fait cohérente. La plupart de vos propositions s'inscrivent dans cet objectif et nous y souscrivons.

Nombre d'entre elles sont réalisées ou en cours de réalisation : état des lieux dents creuses, friches, flux de mobilité, logements abordables, BRS, arrêt de l'étalement urbain, renaturation, recensement biodiversité, désartificialisation, gestion de l'eau, résilience énergétique, ZAN, espaces publics à partager (Thil, Bourdieu, Dupérier).

D'autres nécessitent une révision des règles d'urbanisme définies dans le PLU : construire la ville sur la ville, rapprocher les lieux de travail des lieux de vie, organiser la multifonctionnalité des bâtiments, architecture parasitaire...

D'autres enfin, sont à étudier dans le respect des possibilités, notamment économiques, d'une collectivité : autonomie alimentaire, service municipal dédié à l'accompagnement du parcours résidentiel, urbanisme temporaire, PDE...

Les objectifs partagés avec la Convention citoyenne

L'urbanisme ne se limite pas à la réalisation de logements mais doit également prendre en compte l'ensemble des domaines qui participent au bien vivre ensemble : habitat, mobilité, emploi, santé, loisirs, respect de la nature et du vivant. Cela ne sera possible qu'en trouvant un équilibre entre l'augmentation raisonnable de population, le respect du déjà là et notre capacité à mettre en place des services adaptés prenant pleinement en compte les évolutions prévisibles de notre environnement. Cet équilibre nécessite de revoir notre aménagement du territoire et nos règles d'urbanisme. En effet, pour accueillir de nouveaux habitants sans augmenter le périmètre urbanisable de notre commune nous ne pouvons plus continuer à construire « horizontalement ».

Nous devons construire la ville sur la ville là où cela est possible, à savoir dans les centralités et le long des couloirs de transport en commun. Il s'agira de « densifier » en construisant plus que précédemment sur un même périmètre. Cela ne sera possible qu'en acceptant une hauteur de construction plus importante que celle autorisée actuellement. Densifier, ce n'est pas seulement augmenter la densité de population c'est également développer les services associés à cette augmentation en préservant notre environnement et favorisant le développement de tout ce qui permettra de lutter contre le dérèglement climatique (autosuffisance alimentaire, circuits courts, énergie renouvelable, mobilité alternative). Or cela nécessite d'importants moyens dont les collectivités seules (commune, métropole) ne disposeront pas. C'est pourquoi, en termes d'urbanisme nous devons nous appuyer sur des outils métropolitains (PLU, ZAC, PUP, partenariat public/privé) qui permettent de partager la charge financière de cette densification entre les promoteurs, les bailleurs et les collectivités. Or les règles de mise en place de ces outils d'urbanisme nécessitent beaucoup de temps : la dernière révision du PLU date de 2016, la prochaine ne sera sans doute pas lancée avant 2027 ; entre la décision de mise en place d'une ZAC et le premier coup de pioche associé il se passe souvent entre 7 et 10 ans.

LE CONFORTEMENT ET LA DENSIFICATION DU CENTRE-VILLE

Il s'agit de renforcer la densité et l'attractivité du centre-ville en valorisant la relation entre le Bourdieu et la Jalle autour d'espaces publics fédérateurs attractifs à l'échelle de l'agglomération.

LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Aujourd'hui, 78% des logements sont des maisons. L'offre en logements collectifs est concentrée sur le Centre. Il y a peu de petits et moyens logements (T1 à T3), pourtant essentiels pour fluidifier les parcours résidentiels (jeunes, anciens, recomposition familiale).

Ainsi 45% de la demande en parc social porte sur des petits logements, alors qu'ils ne représentent que 20% de l'offre. De fait, la comparaison entre la taille des ménages et la taille des logements fait clairement apparaître ce décalage : des phénomènes de sous-occupation sont perceptibles. Il y a ainsi un enjeu de poursuite de la diversification de l'offre résidentielle.

LA SOLIDARITÉ AVEC LES PUBLICS FRAGILES

Assez logiquement, l'offre d'hébergement pour les publics précaires (demandeurs d'asile, hébergement d'urgence, de réinsertion, etc.) sont majoritairement au cœur de l'agglomération. Bordeaux concentre ainsi une partie importante de l'offre. Sur le nord-ouest bordelais, l'offre est plus faible. Saint-Médard-en-Jalles est dotée d'une résidence sociale, un EHPAD public, un EHPAD privé, un village senior, un autre à venir en 2025 ainsi qu'un projet de logement en colocation senior. Des aires d'accueil des gens du voyage existent sur Bordeaux nord, Bruges, le Haillan, Mérignac et Saint-Médard-en-Jalles. Un renforcement de l'offre d'hébergement pour les plus fragiles est déjà engagé avec une dizaine de logements d'urgence.

PROTÉGER ET SE PROTÉGER

L'étendue de la ville, l'existence sur son territoire d'industries classées disposant de larges périmètres de protection ainsi que la délimitation au SCOT de zones naturelles sanctuarisées, la présence de grandes superficies militaires constituent un cadre d'aménagement fortement contraint. Ainsi par exemple, la ville dans sa trame urbanisée s'organise autour d'un espace central clos de 436 hectares dédié au site ArianeGroup de Saint-Médard-en-Jalles. Cette disposition particulière induit évidemment de fortes contraintes en matière de transports en commun, de facilité de desserte et de temps de déplacement en concentrant les déplacements Est/Ouest majoritaires dans un corridor assez étroit. De même, la gestion des risques présents sur la commune (industriel et inondation) conduit à interdire l'urbanisation sur des parties très significatives de la commune, au travers des plans de prévention des risques technologique (PPRT) et inondation (PPRI). La prise en compte de ces risques contraint fortement notre processus d'urbanisation mais nous oblige à construire de manière raisonnée en évitant certaines dérives et secteurs, notamment les périmètres de protection des captages d'eau.

Nos actions engagées, à poursuivre ou à lancer

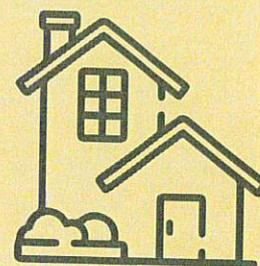
FAIRE VIVRE LES QUARTIERS

Les polarités de quartier : Cérillan, Issac, Magudas, Corbiac seront également confortés dans leur rôle d'animation de la ville, de structuration de l'espace, d'offre commerciale. La volonté d'apaiser les quartiers tout en favorisant la production de logements notamment sociaux. L'organisation des quartiers relève d'une ville plus diffuse, plus étalée, sans continuité du bâti. Les récentes évolutions urbaines montrent que ce modèle, peu contrôlé, s'étend comme une tâche d'huile portant atteinte à l'environnement et à certains écosystèmes. La ville qui s'étale réduit les espaces naturels, éloigne les personnes des services et des activités, rend les déplacements plus longs et difficiles et les investissements plus coûteux. Afin de répondre aux besoins des habitants dans leur quartier, un maillage plus dense des équipements de proximité sera conforté et développé. L'urbanisation des quartiers se poursuivra dans le respect de l'existant.

POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

Avec 17% de logements locatifs sociaux en 2017 (INSEE), 19,76% en 2020 (Ministère), on observe une progression (+ 8 points depuis 2007), mais le taux est encore insuffisant au regard des objectifs SRU (25%). Au regard de la moyenne des communes riveraines et de la Métropole, la répartition par quartier devra être augmentée en respectant les équilibres existants. A l'échelle de la ville, il serait souhaitable de poursuivre la diversification de l'offre résidentielle en prévoyant au moins 40% de petits logements, notamment conventionnés. L'intérêt est alors de rattraper les objectifs sociaux à savoir atteindre au moins 30% de logements conventionnés dans une opération d'ensemble, dont 30% de PLAI pour loger les ménages à très faibles ressources. A l'échelle des polarités des quartiers, il faut être plus ambitieux dans la diversification de l'offre typologique et sociale. Nous intégrerons au moins 40 % de logements sociaux dans les futurs programmes. Les montages et produits innovants, inclusifs (résidences intergénérationnelles, habitat pour les jeunes, habitat participatif, etc) seront recherchés.

Le logement



Le service logement de notre CCAS voit croître le nombre de sollicitations de domiciliations, de mise à l'abri temporaire et évidemment de demandes de logements sociaux, avec toujours plus de besoins du côté des jeunes et des familles monoparentales. Les personnes seules et les familles monoparentales représentent respectivement 50% et 25% de la demande.

L'inadéquation des typologies existantes par rapport à la demande des logements sociaux est manifeste : la demande se concentre sur les T1 et T2, alors que les attributions concernent davantage de T3 - T4 voir T5. La pression (nombre de demandes pour 1 attribution) est donc particulièrement élevée pour ces petits logements. Les demandes peuvent avoir pour motif des souhaits de mutation, des raisons de handicap ou raisons de santé, ou bien sûr pour motif de revenus qui ne coïncident pas aux plafonds de ressources des HLM. Depuis plusieurs années, on constate la même tendance dans le besoin des demandeurs : la moitié en PLAI, un tiers en PLUS. En 2023, plus de 1200 demandes de logements sociaux ont été déposées mentionnant Saint-Médard-en-Jalles, pour seulement 218 attributions. Beaucoup de ces demandes ont une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans.

La situation du logement à Saint-Médard-en-Jalles est, comme ailleurs, tendue. Cette situation est le reflet d'un contexte de crise nationale qui voit se combiner une production très ralentie de logements sociaux et les effets de la hausse des coûts de construction (inflation des prix des matériaux, multiplication des normes), de la raréfaction du foncier à bâtir, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la baisse du pouvoir d'achat.

Les objectifs partagés avec la Convention citoyenne

- Un certain nombre d'attentes en matière de logements pour le Saint-Médard-en-Jalles de 2040. Une augmentation maîtrisée et limitée de la population de façon à permettre les mobilités, l'accès aux services publics et une qualité de vie.
- Une part de logement social dans la commune qui respecte a minima la réglementation de la loi SRU, à savoir 25% des logements.
- Un parc locatif qui offre des possibilités suffisantes de logement pour les jeunes, les familles monoparentales et les foyers les plus précaires.
- Des logements collectifs disposant d'espaces communs qui faciliteront la rencontre et l'entraide des habitants.
- Des bâtiments neufs construits de façon à limiter les dépenses énergétiques et plus globalement appréhender les questions d'amélioration de la performance énergétique des logements, tout parc confondu.

Face à ce constat et pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes sont à travailler.

Nos actions engagées, à poursuivre ou à lancer

PRENDRE EN COMPTE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Privilégier les programmes immobiliers résilients au changement climatique proposant des solutions adaptées aux vagues de chaleur probables (orientation, végétalisation, patio, place, balcon, ouvertures traversantes...).
- Permettre à chaque habitation collective de disposer de jardins partagés et de composteurs à proximité.

Ces éléments peuvent résulter d'une discussion / négociation entre les promoteurs et le service d'urbanisme.

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Il existe une forte demande sur notre commune de logements collectifs adaptés à toute forme de handicap, des locataires comme des visiteurs. Certains axes sont donc à travailler :

- Une entrée accessible (PMR, déficients visuels...).
- Des logements locatifs sociaux intégralement adaptables au gré de l'évolution des locataires et/ou de leur perte d'autonomie : espaces modulables, ouverture large, douche à l'italienne...
- Des logements locatifs collectifs disposant d'un ascenseur permettant l'accès à tous les logements.

Nous sommes d'accord avec la Convention Citoyenne sur la nécessité d'accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel à Saint-Médard-en-Jalles. Cela peut passer par la mise en place d'une politique pro-active, dédiée à la mise en accessibilité et à l'adaptation des logements. Evaluer les besoins d'adaptation des logements, faire le lien avec les bailleurs sociaux et mettre en relation la personne avec des solutions techniques de proximité en mobilisant également des ergothérapeutes, techniciens en domotique et travailleurs sociaux.

FAVORISER DES CONSTRUCTIONS ADAPTÉES AUX ENJEUX LOCAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Certaines évolutions devront être inscrites aux prochaines modifications ou révisions du PLU. D'autres rentrent dans la négociation entre les promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux et le service d'urbanisme de la commune.

- Développer des logements collectifs répartis harmonieusement dans tous les quartiers de la commune.
- Réserver des locaux commerciaux en rdc de certains programmes immobiliers collectifs. Nous ne sommes pas favorables à les systématiser comme la Convention le suggère mais plutôt de les regrouper dans les bourgs commerçants, et en fonction de l'offre existante pour trouver des complémentarités.
- Équiper les abords des constructions neuves de venelles accessibles à tous.
- Favoriser les nouvelles formes d'habitat partagé (colocation intergénérationnelle ...).
- Communiquer et échanger autour des besoins de logement de la commune avec les différents acteurs : services de la collectivité, promoteurs immobiliers, associations, partenaires privés, bailleurs sociaux, habitants.
- Expérimenter l'habitat réversible. Face à une forte demande de logements sociaux, l'habitat réversible est une solution innovante pour faciliter l'accès à un logement, condition *sine qua non* pour certains jeunes pour poursuivre leurs études, valider une prise de poste ou un job d'été. La perspective de l'installation de tiny-houses sur le terrain d'un futur camping municipal peut ainsi constituer une solution transitoire pour de jeunes actifs.
- Initier une démarche proactive auprès des notaires, des propriétaires de logements vacants, ou d'espaces commerciaux non occupés pour développer le logement locatif, surtout social. La remise sur le marché de logements vacants est un enjeu pour notre commune. La municipalité pourra par l'information et la négociation inciter les propriétaires à mettre leur logement inoccupé à disposition, d'autant plus que certaines personnes sans logement peuvent payer un loyer, il faut juste les aider pour les garanties. Des dispositifs nationaux existent ainsi pour aider les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement en contrepartie d'un loyer abaissé par rapport au parc privé. Des associations se sont créées pour faciliter ces transitions. La loi de réquisition des biens immobiliers peut être activée en dernière solution.

CONQUÉRIR DU FONCIER

La très faible part de fonciers communaux disponibles à Saint-Médard-en-Jalles est un frein important pour le développement de logement locatifs sociaux. Cette situation prive la collectivité de sa capacité à impulser une politique de production de logements répondant à la demande. Des évolutions de type réglementaire ou d'orientation budgétaire communale sont à imaginer pour permettre cette politique publique.

- Militer pour la création d'un établissement public foncier métropolitain.
- Aider les habitants qui le souhaitent à installer des habitats transitoires sur leur propriété, en les conseillant et en faisant évoluer le PLU si nécessaire.
- Soutenir les propositions visant à la mise en place de l'encadrement du prix des fonciers pour faciliter la construction de logements accessibles à tous.

La mobilité



Notre ville, de par sa taille et son organisation en quartiers autour de « La poudrerie » est très concernée par les problématiques de mobilité. Son positionnement dans la métropole de Bordeaux entre le Médoc et la ville centre en fait un espace de passage pour les déplacements du quotidien de milliers de personnes. C'est pour cela que nous souhaitons développer largement les mobilités douces et les transports en commun afin de faciliter les déplacements de tous et préserver la tranquillité de nos quartiers. Pour faire face à l'accroissement des déplacements sur la ville, la municipalité s'appuie sur un plan de mobilité en trois points : le schéma global de circulation, le schéma d'organisation des déplacements en centre-ville, les pistes cyclables. Le développement du réseau de tramway est actuellement à l'étude dans le cadre du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains). Il prévoit l'extension de la ligne D reliant Bordeaux à Eysines, Saint-Médard-en-Jalles, sur l'itinéraire de la RD 1215 puis de l'avenue de la Boétie.

Ce projet majeur pour l'avenir de Saint-Médard-en-Jalles s'inscrit dans notre programme global de restructuration du centre-ville. La ligne de bus express G reliant la gare de Bordeaux au centre de Saint-Médard-en-Jalles est en service depuis le printemps 2024. Elle va se prolonger jusqu'aux quartiers Ouest de la ville en 2027. Un second bus express est préfiguré par la ligne 39 qui permet depuis Picot, le Centre-ville, Corbiac, de rejoindre l'aéroport, la zone économique de l'aéroparc, Pessac et Villenave d'Ornon.

Le développement de la ville, et en particulier le centre-ville, nécessite également d'anticiper les adaptations pour l'évolution des infrastructures existantes et la création de voies nouvelles dans les opérations d'urbanisme. Les caractéristiques des voies doivent s'appuyer sur une organisation naturelle et une hiérarchisation des voies en fonction de leurs usages selon trois catégories : transit, artérielle, desserte.

DÉPLACEMENT URBAIN ET MODES ALTERNATIFS

La commune va poursuivre le développement des aménagements cyclables pour offrir un réseau maillé en combinant différents dispositifs (bandes cyclables, pistes cyclables, chemins nature, zones 30, zones de rencontres). Les grands itinéraires du RCHNS (réseau cyclable à haut niveau de service) ou «vélo-express» qui traversent la métropole d'Est en Ouest ou du Nord vers le Sud, ont été actés par la métropole. La ville est traversée par deux itinéraires dont un itinéraire Est-Ouest positionné sur le tracé de la piste cyclable existante Bordeaux-Lacanau et un itinéraire Nord-Sud via la rue Frédéric Delmestre, le centre-ville (étude de faisabilité en cours pour définir le tracé précis), la route de Corbiac, avenue Mazeau et avenue de Capeyron. La métropole accompagne également la commune pour la mise en œuvre du plan vélo et modes actifs. Les itinéraires qui sont proposés à l'échelle du plan vélo de la ville intégreront les grands tracés du RCHNS évoqués ci-dessus.

Les cheminements piétons seront développés dans les quartiers et en centre-ville où l'espace piétonnier sera étendu et sécurisé pour rejoindre les pôles d'intérêts : écoles et services publics par exemple.

Les objectifs partagés avec la Convention citoyenne

Les mobilités répondent à un droit pour tous les citoyens de se déplacer dans l'espace public. Qu'il s'agisse de se rendre sur son lieu de travail ou d'études, de faire ses courses ou de permettre un moment de culture ou de loisirs, les déplacements sont multiples, difficile d'imaginer s'en passer.

Les déplacements liés aux achats alimentaires, vestimentaires ou l'accès aux services peuvent s'entendre sur de courtes distances, principalement dans le périmètre de la commune, et donc se faire par le biais de mobilités

douces (à pied, en vélo). La commune s'est engagée avec détermination pour privilégier ces formes de mobilités de proximité.

Toutefois la géographie de Saint-Médard-en-Jalles, avec ses 5 quartiers éloignés les uns des autres, nécessite un maillage plus fin de transports collectifs pour accéder notamment à la mairie, au Carré des Jalles, aux centres commerciaux de Picot ou de Gajac. Cela est d'autant plus vrai pour la part la plus âgée de la notre population et pour les personnes à mobilité réduite. En ce sens, notre groupe majoritaire soutient la proposition de navettes inter-quartiers qui sont des solutions de proximité à court terme. Un réseau de navettes circulant sur des parcours déterminés mais susceptibles de s'arrêter à la demande sur le trajet peut être expérimenté après co-construction avec la population.

Nos actions engagées, à poursuivre ou à lancer

La commune de Saint-Médard-en-Jalles, située aux portes du Médoc, constitue une entrée privilégiée des navetteurs se rendant sur les zones d'emploi de l'agglomération bordelaise. A l'inverse, un flux plus important chaque année d'automobilistes traverse notre commune d'est en ouest pour alimenter les zones d'activités situées à la périphérie de notre ville. On constate ainsi une saturation croissante des axes nord-sud et est-ouest de Saint-Médard-en-Jalles aux horaires d'embauche et de débauche, mais à présent également en dehors de ces pics de déplacements.

Cette situation résulte de l'éloignement des lieux de vie et des lieux de travail pour bien des habitants du quadrant nord-ouest de l'agglomération. Comme la Convention Citoyenne, nous pensons que construire de nouvelles routes d'envergure ou élargir celles existantes pour fluidifier le trafic n'est qu'un leurre. Cette « solution » ne fait que déplacer le problème de quelques années. Chaque investissement routier ne constitue qu'un appel d'air pour les voitures qu'elles soient thermiques ou électriques. En outre, parier sur la route ne répond en rien aux exigences de transition écologique. En effet, le transport routier représente un tiers des émissions de gaz à effet de serre.

La métropole bordelaise s'est longtemps cantonnée à développer un réseau de transports collectifs, tram et bus, circonscrit aux limites de son périmètre administratif et réagit depuis quelques années à ces problématiques d'entrée et sortie de métropole. Le futur réseau de RER métropolitain est une réponse qui ne concerne malheureusement pas notre territoire. Le bus express G et le futur bus express L préfiguré par la ligne 39 constituent des avancées réelles pour les déplacements quotidiens des Saint-médardais.

VERS UN TRAM-TRAIN

Capter le flux quotidien d'automobilistes qui traverse la commune de part en part est un enjeu essentiel. La proposition d'un tram-train entre Bordeaux et Lacanau est également portée par notre majorité. Raccordée au réseau du tram D à Eysines Cantinolle, cette infrastructure ferroviaire, en longeant la RD1215 jusqu'à Salaunes, puis en desservant Saumos et Lacanau, est structurante pour l'avenir des territoires du Sud-Médoc dont Saint-Médard est un maillon essentiel. Elle permettra le développement économique dans cette zone et contribuera à la relocalisation d'emplois à proximité de ces lieux d'habitation. Solution du quotidien, elle constituera aussi le moyen privilégié pendant la saison estivale pour acheminer les touristes et les habitants de l'agglomération bordelaise vers les plages océanes, Lacanau en premier lieu mais aussi Le Porge et Carcans dans un deuxième temps. Le transport de fret sur cette ligne peut également s'envisager en constituant aux abords des communes des zones tampon de stockage des marchandises de façon à réduire la circulation des camions et camionnettes de livraison.

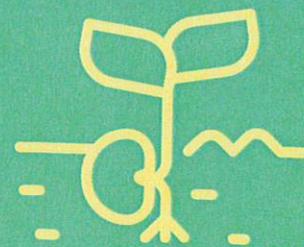
Développer les transports collectifs est donc un enjeu majeur pour les Saint-Médardais. Réduire le nombre de voitures et camions sur les routes est un impératif pour la planète que nous voulons laisser aux générations suivantes mais aussi un enjeu d'aujourd'hui tant les pollutions générées impactent notre santé (bruit, particules) et rendent les déplacements du quotidien stressants, mais aussi pénalisent financièrement les familles les plus modestes. Pour ce faire, la tarification ne doit plus être un frein pour privilégier les transports collectifs.

Nous savons, que la gratuité des transports collectifs est un point d'entrée dans ce débat. Il n'est pas le seul, la métropole a déjà beaucoup avancé en créant une tarification sociale. Le financement des mobilités nouvelles est un sujet sérieux. Si le coût des infrastructures nouvelles revient à la charge de la Région ou à l'État, le passage à la gratuité des transports collectifs peut s'envisager, non pas en taxant les opportunités immobilières comme le propose la Convention Citoyenne, mais en augmentant le versement mobilités des entreprises.

Les collectivités territoriales doivent être particulièrement attentives à ne pas se substituer au financement d'un service public qui doit être assuré par la solidarité nationale.

Le monde économique qui s'alarme en effet des difficultés d'accès des salariés à leur lieu de travail, des retards et même de démissions pour des trajets devenus insupportables doit prendre toute sa place dans un modèle économique (la gratuité des transports) qui n'a pas encore trouvé son canevas viable.

L'alimentation



Pour définir une projection de Saint-Médard-en-Jalles à l'horizon de 2040, les citoyens de la convention citoyenne ont étudié plusieurs thématiques dont celle de la Résilience Alimentaire.

L'alimentation est l'un des enjeux majeurs mondiaux, avec le doublement prévu des besoins alimentaires à l'horizon 2050. En France, l'alimentation est responsable du quart de l'empreinte carbone et est à la croisée de multiples enjeux de santé et d'environnement, notamment la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols. Enfin, l'alimentation est aussi au cœur de nos pratiques sociales.

Le système alimentaire résilient désigne l'ensemble des acteurs et des processus qui permet d'alimenter la population, de l'amont à l'aval et qui doit s'adapter face à des perturbations liées au dérèglement climatique, aux tensions croissantes sur les ressources, à la dégradation des écosystèmes et aux perturbations d'ordre géopolitique. Historiquement, les politiques publiques traitant des questions alimentaires ont été axées vers deux enjeux principaux. Le premier enjeu à l'issue de la seconde guerre mondiale a été de garantir une production suffisante pour nourrir la population. Cet enjeu s'est combiné avec un essor du commerce mondial pour aboutir à un secteur agri-industriel prédominant. Parallèlement les politiques publiques agricoles ont eu pour objectifs de garantir une qualité sanitaire, nutritionnelle, qui protège la santé des consommateurs. C'est le deuxième enjeu qui se trouve au cœur de l'action publique locale.

Les objectifs partagés avec la Convention citoyenne

L'ALIMENTATION UN BIEN COMMUN

Le droit à la bonne alimentation doit être une priorité pour que chacun et chacune puisse avoir accès à une alimentation de qualité.

RENDRE L'AVENIR DÉSIRABLE

La vision dessinée par la Convention citoyenne nous propose un territoire communal plus autonome en production agricole, plus respectueux du vivant et des ressources naturelles, un territoire plus favorable à la santé individuelle et collective des habitants.

Le chemin vers la résilience ne peut s'envisager seulement à l'échelle de la commune, il doit être plus large, inclure le territoire de Bordeaux Métropole, celui de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, sans oublier l'échelle de l'Europe puisque c'est là que se détermine la Politique Agricole Commune et les règles qui régissent les échanges commerciaux et les marchés publics.

Les travaux de prospective de l'ADEME ont permis de dégager **trois orientations majeures et complémentaires** susceptibles de réduire significativement les impacts environnementaux de l'alimentation :

- **Produire des aliments à faible impact environnemental et promouvoir leur consommation.**
- **Réduire drastiquement les pertes et le gaspillage** sur toute la chaîne alimentaire.
- **Faire évoluer les pratiques et les régimes alimentaires** pour réduire les impacts environnementaux de nos assiettes, en tenant compte des enjeux sanitaires et sociétaux.

Nos actions engagées, à poursuivre ou à lancer

La ville de Saint-Médard-en-Jalles est pleinement engagée dans la recherche de plus de résilience en prenant part à la construction de la politique alimentaire métropolitaine. La commune déploie avec l'aide de Bordeaux Métropole et du département de la Gironde le Plan des Espaces Agricoles et Naturels Protégés (PEANP) dans le but de sécuriser le foncier agricole. Saint-Médard-en-Jalles est membre du Conseil Agricole et Alimentaire (C2A) qui porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bordeaux Métropole.

Ce projet est structuré autour de 5 axes opérationnels et un axe fonctionnel :

- **Production agricole** : rétablir du foncier agricole pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.
- **Circuits courts** : produits de proximité, organiser des débouchés pour les agriculteurs locaux.
- **Restauration collective** : améliorer les productions de repas, s'approvisionner plus en proximité et en produits de qualité bio et labellisés.
- **Accès à une alimentation saine et durable** pour toutes et tous, soutenir les initiatives citoyennes.
- **Éducation Sensibilisation Valorisation** : agir pour une transformation des comportements individuels et collectifs.
- **Gouvernance** : impliquer tous les acteurs du système alimentaire, du champ à l'assiette, jusqu'aux déchets.

LES OBJECTIFS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE À SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

- **Réduction de la consommation de viande**
La part de protéines animales dans les repas est un des facteurs de premier ordre sur l'impact environnemental de l'alimentation. À titre d'exemple, la surface agricole mobilisée (en empreinte) pour nourrir un Français moyen passe du simple au quadruple entre un régime purement végétal et un régime très carné.
- **Augmentation de la part de l'agriculture biologique**
61 163 fermes étaient engagées en bio fin 2023, soit 14 % des fermes et 16 % de l'emploi agricole. Ainsi, 2,76 millions d'hectares étaient cultivés en bio soit 10,4 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) française.
- **Réduction du gaspillage alimentaire**
En France, en 2022, les déchets alimentaires sont composés de 43% de déchets comestibles assimilés à du gaspillage alimentaire.
- **Éducation au goût** et transformation des pratiques alimentaires individuelles et collectives.
- **Promouvoir une alimentation équilibrée** et lutter contre les problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation, comme l'obésité et les maladies chroniques.
- **Évaluer et diminuer l'empreinte carbone.**
- **Construire une cuisine centrale intercommunale** pouvant produire 6 000 repas/jour.
- **Créer une légumerie** pour s'approvisionner en légumes et fruits frais et bio.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** et s'insérer dans un circuit vertueux solidaire.



La participation des citoyennes et citoyens de Saint-Médard-en-Jalles aux décisions pour la commune est un des 3 piliers de mandat 2020-2026. Nous avons mis en place et expérimentons depuis 4 ans, des instances et dispositifs de participation, permettant au plus grand nombre d'être acteurs de l'action municipale.

Les objectifs partagés avec la convention citoyenne

La vision proposée par la Convention Citoyenne sur ce thème, à l'horizon de 2040, est très intéressante. Elle est très proche de la vision de l'équipe municipale notamment sur l'équilibre entre représentation par les élus et participation des habitants, des associations et des agents de la ville au débat public.

Concernant les enjeux, on ne peut également que les partager : restaurer la confiance entre les habitants et leurs élus, faire participer le plus grand nombre, donner à chacun la capacité de participer et d'être concerné, aider les plus fragiles à participer.

En s'appuyant sur les 4 années d'expériences à Saint-Médard-en-Jalles, nous avons acquis quelques certitudes que nous voulons partager ici :

- Les élus ont la légitimité électorale et portent la responsabilité des décisions qui sont prises.
- Il est fondamental de toujours préciser le niveau de participation de la concertation proposée afin d'éviter les malentendus : Information / Consultation / Co-construction / Co-décision.
- Il faut savoir à qui on s'adresse et se demander systématiquement : « comment toucher les bonnes personnes, comment permettre au plus grand nombre de participer, comment faciliter la participation de ceux qui sont intéressés à le faire, comment aller chercher ceux qui ne participent jamais, ... ».
- On doit être convaincu qu'une démarche de participation, si elle est bien menée, est toujours bénéfique pour le projet et ne fait pas perdre de temps au global.
- Le travail associé permet de convier aux débats les habitants, les agents, les élus et le monde associatif pour être pertinent et ne frustrer personne.
- Il faut offrir à toutes et tous des temps de formation et d'information, de partage et d'échanges en créant une université populaire permanente à l'échelle de la commune.

Nos actions engagées, à poursuivre ou à lancer

UN ACQUIS CONSIDÉRABLE DANS CE MANDAT :

- Une délégation d'adjoint « Participation Citoyenne et vie démocratique » complétée par des délégations spécifiques au pacte pour la transition et à la convention citoyenne porté par un autre adjoint.
- 12 élus dont 3 adjoints de quartiers en charge de la proximité.
- Un service, la direction DJAC de la jeunesse, de la vie associative et de la citoyenneté, avec des agents dédiés à la participation citoyenne.
- Des locaux, comme la maison de la citoyenneté.
- Une charte de la participation citoyenne votée en conseil municipal.
- Une plateforme numérique participative.

- **Les GEP (Groupe Etude Projet), instances de co-construction/co-décision**, associent, sur des projets précis, les élus, les agents et les personnes concernées, intéressées ou touchées par le projet.
- **Les mercredis du maire, instances d'information et de partage avec la population**, réunissent beaucoup de monde, et permettent de donner de l'information et de maintenir le lien direct avec les habitants.
- **Le budget participatif, dispositif de co-décision**, permet la réalisation de projets locaux, utiles aux habitants. Les projets sont choisis par le conseil citoyen sur des critères de bien commun, d'utilité sociale, de préservation de l'environnement et de résilience.
- **Le conseil citoyen, instance d'information, de co-décision et d'interpellation**, s'articule autour des temps d'échanges sur les délibérations du Conseil municipal. Il a aussi pour missions le choix des projets du budget participatif et l'interpellation du Conseil municipal.
- **La Convention Citoyenne, instance de consultation vers l'équipe municipale et de co-construction/co-décision** entre ses membres, donne des perspectives sur le long terme et une réflexion globale sur la ville.
- **Le travail de proximité et de co-construction avec les citoyens dans les quartiers**, traite des problèmes concrets (voirie, réseaux ...) directement avec les habitants.
- **Le Conseil local de la vie associative (CLVA)**, propose des projets et actions communes entre les associations.
- **Le conseil jeunesse.s**, donne l'opportunité aux jeunes collégiens d'être acteurs de la vie municipale.

VERS UNE PARTICIPATION SIMPLIFIÉE ET PLUS EFFICIENTE

Pour plus de lisibilité nous souhaitons simplifier le schéma de participation en conservant les GEP, les mercredis du maire, le budget participatif, le travail de proximité de co-construction, le CLVA et le conseil jeunesse.s.

ENRICHIE D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE ET DU « PARLEMENT DU SOIN »

Ces assemblées auront plusieurs missions dont :

- La rédaction d'un texte, sorte de « charte municipale de Saint-Médard-en-Jalles » qui intégrera les instances participatives de la commune, les actions à venir sur la notion de soin et la définition « des communs » pour donner un cadre à leur développement.
- Une contribution à la rédaction de délibérations sur des sujets proposés par les élus et aussi par les citoyens dans des conditions à définir.
- Les choix du budget participatif et l'interpellation du conseil municipal qui étaient alors faits par le conseil citoyen.

Ces assemblées devront permettre aux élus, agents, experts et habitants volontaires et tirés au sort, de collaborer et contribuer ainsi à la nécessaire complémentarité entre représentation et participation.

Elles pourront débattre de l'intérêt d'autres idées proposées par la convention citoyenne comme la création d'assemblées de quartiers animées par des volontaires formés au débat public, ou la création d'un observatoire de la participation citoyenne pour une évaluation continue.

Nous proposons que le périmètre d'actions, le fonctionnement et la composition de ces assemblées soient définis dans un GEP en 2025, auquel seront conviés des membres de la convention citoyenne.

Des enjeux majeurs, une volonté commune

Une démocratie locale vivante, appropriée par le plus grand nombre, au service de l'intérêt général et des communs, c'est ce que nous nous efforçons de faire fonctionner à Saint-Médard-en-Jalles depuis les élections de 2020. Nous nous réjouissons que les propositions de la Convention Citoyenne puissent compléter et renforcer nos actions dans ce domaine.

C'est un travail quotidien, de proximité, qui permettra que chaque habitant, chaque élu, chaque agent, chaque membre d'association se sente légitime à participer et œuvrer au bien commun et à l'intérêt général pour notre ville.

En décembre 2021, un sondage OpinionWay, commandé par l'agence « État d'esprit » indiquait que 83% des répondants estiment que les citoyens peuvent apporter à la vie publique. Il reste à conquérir les esprits en faisant entrer cette forme de démocratie dans la pratique politique.

La société est prête pour davantage de participation citoyenne, les élus en demandent un exercice construit et bénéfique. La mise en dynamique de ces attentes conjointes est de nature à renouveler en profondeur la démocratie locale. Montrons le ensemble à Saint-Médard-en-Jalles.

+D'INFOS

Retrouvez les travaux
de la convention citoyenne sur
www.participer.saint-medard-en-jalles.fr

ou flashez le QR code




Convention
CITOYENNE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES


VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

Réponse de Mieux Vivre Saint Médard

Nous mesurons toute l'implication de chacune et d'aucun d'entre vous dans la concrétisation de ces propositions, fruit d'un travail documenté, réfléchi et approfondi. Ce sont des propositions ambitieuses et réalistes, tournées vers l'intérêt général et le bien-être des habitants de notre commune. Nous tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre engagement et votre travail. Après étude de vos propositions, voici ci-après nos réponses et analyses.

URBANISME /LOGEMENT :

Nous nous retrouvons bien au travers des « préconisations » sur ces deux sujets majeurs pour st Médard 2040, les axes à prendre en compte pour tendre vers un Saint Médard idéal.

En parcourant les deux dossiers, les axes prioritaires tant pour les habitants que pour les décideurs sont clairement identifiés :

- Prise en compte de l'environnement
- Développer le bien vivre ensemble
- Utilisation des nouveaux matériaux
- Prise en compte du développement des transports pour une réussite des ambitions de demain.

Un autre point majeur pour atteindre ces objectifs, c'est bien de rechercher, lors des nouvelles constructions, un équilibre entre le logement social et le privé pour une meilleure mixité sociale. Cela permettra une « meilleure intégration » des populations.

Pour notre part, nous retrouvons bien l'esprit de notre tribune dans le magazine municipal de Janvier 2024.

La convention citoyenne dans ces deux domaines, ou l'enjeu est majeur, a rendu un travail de très grande qualité.

MOBILITÉ

Nous vous remercions pour vos propositions et votre intérêt pour les questions de mobilité dans notre commune. Voici les éléments de réponse que nous souhaitons apporter :

- Les solutions que vous proposez à court terme sont intéressantes. D'ailleurs, certaines d'entre elles figuraient déjà dans notre programme « Mieux vivre Saint-Médard » de 2020.
- Nous sommes pleinement conscients qu'un effort important doit être réalisé pour améliorer les interactions entre les voitures et les différents modes de mobilités douces. Ce point est au cœur de nos préoccupations pour garantir une circulation apaisée et sécurisée.
- Concernant le développement du télétravail, nous restons plus dubitatifs. Ce phénomène dépend largement de facteurs externes à la commune et à la Métropole, sur lesquels nous avons peu de prise directe.
- Enfin, il est vrai que la marge de progression en matière de mobilité douce à Saint-Médard-en-Jalles est importante. Nous observons notamment le développement de ces pratiques dans d'autres communes de la Métropole, ce qui nous encourage à poursuivre nos efforts pour rattraper ce retard.

LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Face aux aléas climatiques, au contexte politique et économique à l'international et à notre volonté de baisser notre empreinte carbone, la résilience alimentaire est une alternative à ne pas sous-estimer. Il est important que notre commune renforce ses actions dans ce domaine. Afin que que Saint Médard devienne « une ville nourricière ».

Vos propositions vont dans ce sens et nous les saluons. Comme vous, nous espérons que cette résilience alimentaire soit élargie aussi à toutes les familles. Permettre à ces dernières de rencontrer les producteurs locaux, favoriser les approvisionnements en circuit court, d'apprendre à cuisiner des produits frais...Et si nous allions plus loin en proposant de modifier ou réajuster notre mode de consommation alimentaire.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation électorale est considérée comme l'un des traits les plus caractéristique de la bonne santé d'un régime démocratique. Pourtant elle ne cesse de s'affaiblir. Vous l'avez mentionné dans votre rapport, lors des élections municipales de 2020, 60% des saint médardais ne se sont pas exprimés.

Nous soutenons vivement l'idée que la participation citoyenne, grâce à l'implication des habitants dans la vie politique de notre commune peut contribuer à légitimer et valoriser les actions politiques menées. Sans oublier tous les avantages inhérents à la participation : concertation et consultation des citoyens, développement d'une conscience civique, création de lien social, diversité des points de vue et le pouvoir collectif d'agir pour le bien commun..

L'existence, voire l'essence de cette participation citoyenne a besoin du soutien des élus. L'exemple relatif au «composteur collectif» Jean-Jaurès à SMJ, Bien qu'il soit à l'initiative des habitants, la réalisation et le succès d'un tel projet a nécessité, l'implication des élus de la municipalité et la métropole.

Par conséquent, Il nous semble que le succès de la participation citoyenne passe par une relation tripartite : Les Habitants, les élus de la municipalité et la métropole.

CONCLUSION

Nous vous réitérons nos remerciements pour votre implication, votre temps et votre énergie. Cependant pour que ce travail ait un impact réel, il est primordial qu'il soit suivi d'actions concrètes et d'un dialogue constructif avec les instances décisionnelles. Nous restons à votre disposition pour toute autre suggestion ou pour échanger sur ces sujets.

Cordialement,
Hakima Courreges,
Stéphane Bessiere,
Dominique Joie,

Mieux Vivre Saint Médard

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Robert Johanna

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DG25_003**
Objet : **PORTÉ À CONNAISSANCE SUR LES RÉPONSES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA CONVENTION CITOYENNE**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 033-213304496-20250205-DG25_003-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20250205-DG25_003-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DG25_003.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250205-DG25_003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Reponse Convention citoyenne 2024-1.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250205-DG25_003-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	6.1 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : Reponse Convention citoyenne 2024MVSM2.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250205-DG25_003-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	477.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 février 2025 à 12h02min15s	Dépôt initial

En attente de transmission 6 février 2025 à 12h02min19s
Transmis 6 février 2025 à 12h02min21s
Acquittement reçu 6 février 2025 à 12h02min35s

Accepté par le TdT : validation OK
Transmis au MI
Reçu par le MI le 2025-02-06